



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
12

Séance du 10 avril 2024

Objet

Budget SAAD GIR 5 et 6

-----  
Approbation du  
compte de gestion 2023  
-----

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Fouchet qui donne pouvoir à Mme Lanson  
Monsieur Lemonnier qui donne pouvoir à Mme Gautier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Porcher

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	13
-------------	----

Présents	10
----------	----

Votants	12
---------	----

**Vote**

Pour	12
------	----

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

**BUDGET SAAD GIR 5 ET 6**  
-----  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2343-1 et D 2343-4 et suivants,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile GIR 5 et 6,

Considérant que le Receveur a transmis au CCAS son Compte de Gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile GIR 5 et 6 du Receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

